




|  |  |
|--|--|
| <p><b>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b></p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)</p> <p><i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i></p> <p>Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles</p> <p>tel: 02/227.57.02</p> <p>Site internet : <a href="https://www.irceline.be">https://www.irceline.be</a></p> | <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div data-bbox="938 210 1158 259"> <p>VLAAMSE<br/>MILIEUMAATSCHAPPIJ</p> </div> <div data-bbox="1203 203 1390 266">  <p>Vlaanderen<br/>is milieu</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin-top: 10px;">  <div data-bbox="1152 338 1273 423" style="margin-left: 10px;"> <p>bruxelles<br/>environnement<br/>leefmilieu<br/>brussel<br/>.brussels</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p>agence wallonne de l'air &amp; du climat</p> </div> |
|--|--|

**Mercredi 12 mars 9h30**

**BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES : FIN DE LA PHASE D'INFORMATION**

Les concentrations de particules fines sont descendues sous le seuil d'information.

**SITUATION ACTUELLE**

Au cours de la journée d'hier, les concentrations moyennes de particules fines sur 24 heures ont diminué et sont repassées sous le seuil d'information de 35 µg/m<sup>3</sup> (PM<sub>2,5</sub>) et de 50 µg/m<sup>3</sup> (PM<sub>10</sub>). Aujourd'hui à 8 heures, les concentrations moyennes de PM<sub>2,5</sub> sur 24 heures étaient de 13 µg/m<sup>3</sup> en Flandre, de 19 µg/m<sup>3</sup> en Wallonie et de 16 µg/m<sup>3</sup> à Bruxelles. Les concentrations moyennes de PM<sub>10</sub> sur 24 heures étaient de 26 µg/m<sup>3</sup> en Flandre, 28 µg/m<sup>3</sup> en Wallonie et 27 µg/m<sup>3</sup> à Bruxelles.

Les PM<sub>2,5</sub> regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres. Les PM<sub>10</sub> regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 35 µg/m<sup>3</sup> (PM<sub>2,5</sub>) et 50 µg/m<sup>3</sup> (PM<sub>10</sub>) sont les seuils à partir desquels la phase d'information est activée et la population informée en Belgique.

**Les concentrations de particules fines en moyenne sur les dernières 24h se situent sous les seuils d'information. La phase d'information qui était en vigueur dans les trois Régions depuis le 10 mars 2025 est désactivée.**

**SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS**

En raison du renforcement du vent et d'une arrivée d'air polaire maritime propre, les concentrations de particules fines sont nettement plus faibles aujourd'hui que ces derniers jours. La qualité de l'air restera bonne dans les prochains jours également, et aucun dépassement des seuils d'information n'est attendu.

## RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Michiel Verhamme 0476/70.55.29.  
<https://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :  
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :  
[info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: [presse@environnement.brussels](mailto:presse@environnement.brussels) – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) – GSM : 0477/44 24 87 - Email : [aazer-nessim@gov.brussels](mailto:aazer-nessim@gov.brussels)

### **En Wallonie:**

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) – GSM : 0497/54 02 51 - Email : [jerome.hardy@gov.wallonie.be](mailto:jerome.hardy@gov.wallonie.be)  
<https://www.awac.be/>

### **CELINE:**

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <https://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)